

Montréal, le 15 mai 2023

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**Objet : Demande d'examen du rapport annuel d'Énergir pour l'exercice
financier terminé le 30 septembre 2022
Dossier de la Régie : R-4209-2022, phase 2**

Conformément à sa décision D-2023-037¹, la Régie de l'énergie (la Régie) tiendra, dans le cadre de la phase 2 du dossier cité en objet, une audience le 18 mai 2023 par visioconférence à compter de 9 h.

Le lien pour rejoindre l'audience sur l'ordinateur ou sur l'application mobile est le suivant : [Cliquez ici pour rejoindre la réunion](#)

Les participants sont invités à se joindre à la plateforme Teams à compter de 8 h 45 afin de s'assurer du bon fonctionnement de leur équipement.

Également, la Régie leur rappelle de s'assurer du respect des directives publiées dans le [Guide des participants externes à une audience par visioconférence devant la Régie](#) et de consulter le [Guide technique pour les participants aux audiences de la Régie](#) en vue d'une participation adéquate.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Natalia Lis

Natalia Lis pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/nl

¹ Décision [D-2023-037](#), p.11.